



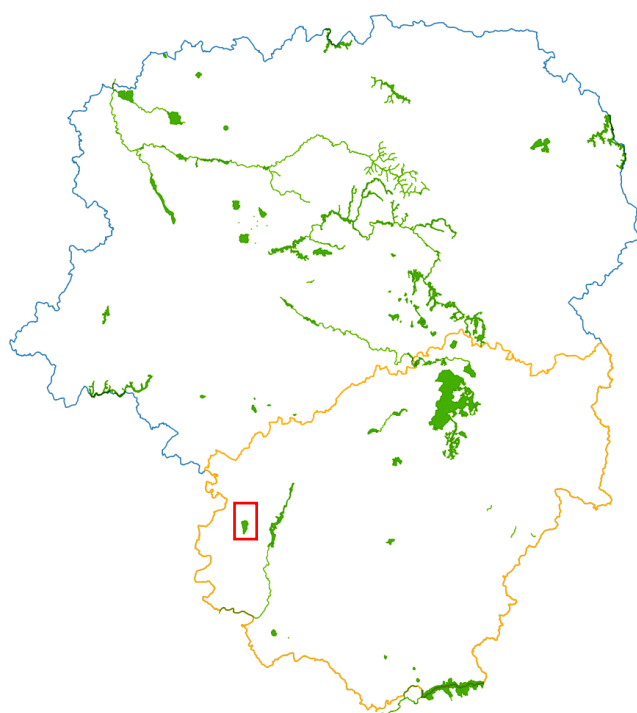
DOCUMENT D'AIDE A L'ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE L'ARTICLE L 414.4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE SYNTHÈSE

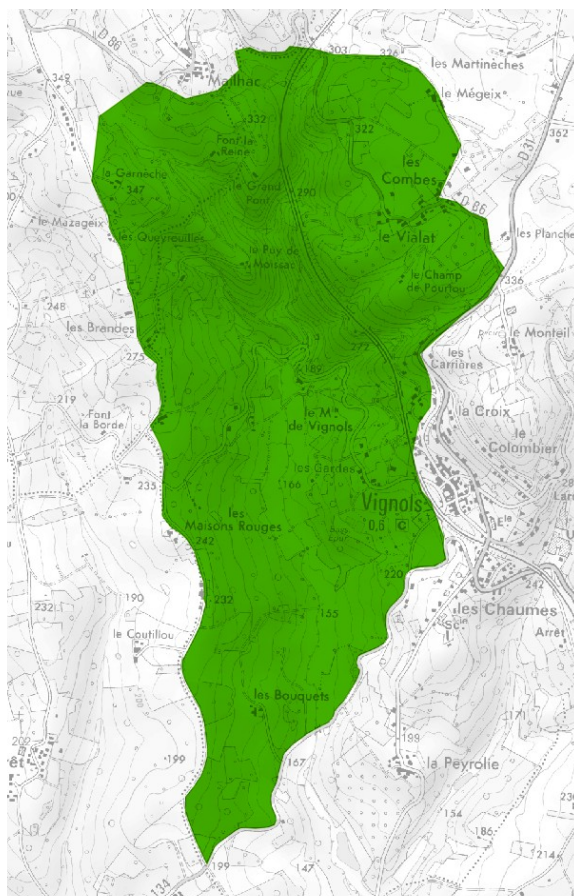
SITE NATURA 2000 VALLÉE DU RUISSEAU DU MOULIN DE VIGNOLS

1- LOCALISATION DU SITE

Vue globale / département/région



Vue du périmètre du site



2- CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

Code : FR7401121

Statut : ZSC (Zone Spéciale de Conservation)

Directive européenne : Habitats-Faune-Flore

Région concernée : Région Limousin

Département concerné : Corrèze (19)

Communes concernées : Lascaux, Vignols

Superficie : 322 ha

Altitude minimum : 150 m

Altitude maximum : 350 m

Patrimoine d'intérêt européen : 1 habitat, 10 espèces

AM désignation du site : 22 août 2006 (nouvel arrêté en cours de parution)

Date de validation du Document d'objectifs initial/révisé par le Copil : 13 juillet 2001

AP de validation du Document d'objectifs initial/révisé : 3 février 2012

Charte : 3 février 2012

Opérateur local : Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin

3- DESCRIPTIF DU SITE

Le site Natura 2000 se situe à l'extrême nord du bassin de Brive. Ce secteur correspond à une zone de contact entre le bassin sédimentaire aquitain et les roches métamorphiques du Massif central. Une grande richesse écologique caractérise ce site. La diversité des sols et leurs modes d'occupation reflètent la complexité géomorphologique de ce lieu. On y trouve ainsi taillis de feuillus et vergers de châtaigniers et de pommiers, mais également des prairies mésophiles de hauts versants et des prairies humides de fonds de vallons. Cette mosaïque de milieux semi-naturels est particulièrement favorable à de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire.

Les pratiques actuelles d'élevage observées sur le site sont très favorables aux espèces d'intérêts communautaires, notamment aux chauves-souris qui trouvent sur le site des territoires de chasse de qualité, riches en insectes. La gestion forestière actuellement pratiquée ne nuit pas aux espèces protégées par la Directive Habitats. Elle peut se poursuivre moyennant la mise en œuvre de mesures d'entretien des mares temporaires, sans lesquelles le Sonneur à ventre jaune ne peut se reproduire et se maintenir sur le site.

4- LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

* Habitat prioritaire

menace d'origine anthropique
menace d'origine naturelle

Nom simplifié	Nom	Code Natura 2000	Surface	Menaces principales sur le site
Milieus agro-pastoraux				
Mégaphorbiaies hygrophiles	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	2,18 ha	-Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux -Abandon des pratiques agropastorales -Boisements artificiels inadaptés -Enrésinement -Surpâturage -Plantations d'essences inadaptées -Défrichement -Morcellement des surfaces -Drainage -Utilisation de produits phytosanitaires -Eutrophisation -Feux accidentels -Piétinement -Érosion artificielle (sports mécaniques)
Lacs eutrophes à potamots	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150	0,02 ha	Pas de menaces apparentes -Plantations d'essences inadaptées -Utilisation de produits phytosanitaires
Nardaie	Formations herbues à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	6230	1,26 ha	-Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux -Abandon des pratiques agropastorales -Boisements artificiels inadaptés -Enrésinement -Surpâturage -Plantations d'essences inadaptées -Défrichement -Morcellement des surfaces -Drainage

				<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation de produits phytosanitaires -Eutrophisation -Feux accidentels -Piétinement -Érosion artificielle (sports mécaniques)
Prairie à molinie	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	0,34 ha	<ul style="list-style-type: none"> -Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux -Abandon des pratiques agropastorales -Boisements artificiels inadaptés -Enrésinement -Surpâturage -Plantations d'essences inadaptées -Défrichage -Morcellement des surfaces -Drainage -Utilisation de produits phytosanitaires -Eutrophisation -Feux accidentels -Piétinement -Érosion artificielle (sports mécaniques)
Pelouse de fauche	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	0,62 ha	<ul style="list-style-type: none"> -Fermeture du milieu par envahissement par les ligneux -Abandon des pratiques agropastorales -Boisements artificiels inadaptés -Enrésinement -Plantations d'essences inadaptées -Morcellement des surfaces -Drainage -Utilisation de produits phytosanitaires -Eutrophisation -Feux accidentels -Piétinement -Érosion artificielle (sports mécaniques)

5- LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

* espèces prioritaire

Nom simplifié	Nom latin	Code Natura 2000	Autres statuts de protection	Estimation quantitative sur le site	Habitats d'espèces concernés	Menaces principales sur le site
Damier de la Succise	<i>Euphydryas (Eurodryas, Hypodryas) aurinia</i>	1065	Protégé en France (art.3) Convention de Berne Annexe II UICN France Préoccupation mineure	800 individus	6410 Prairies à molinies	<ul style="list-style-type: none"> - le drainage des zones humides - la fauche / gyrobroyage précoces - l'utilisation d'intrants, et en particulier d'insecticides
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Convention de Berne Annexe III	Non déterminé	Habitats forestiers ou non avec souches et vieux arbres dépérissant (dont *91E0)	<ul style="list-style-type: none"> -la disparition des vieux boisements feuillus, - la destruction des haies sénescents.
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096	Protégé en France (art.1) Convention Berne Annexe III UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure		3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard	<ul style="list-style-type: none"> -polluants pouvant s'accumuler dans les sédiments ou dans les micro-organismes -multiplication des obstacles le long des rivières

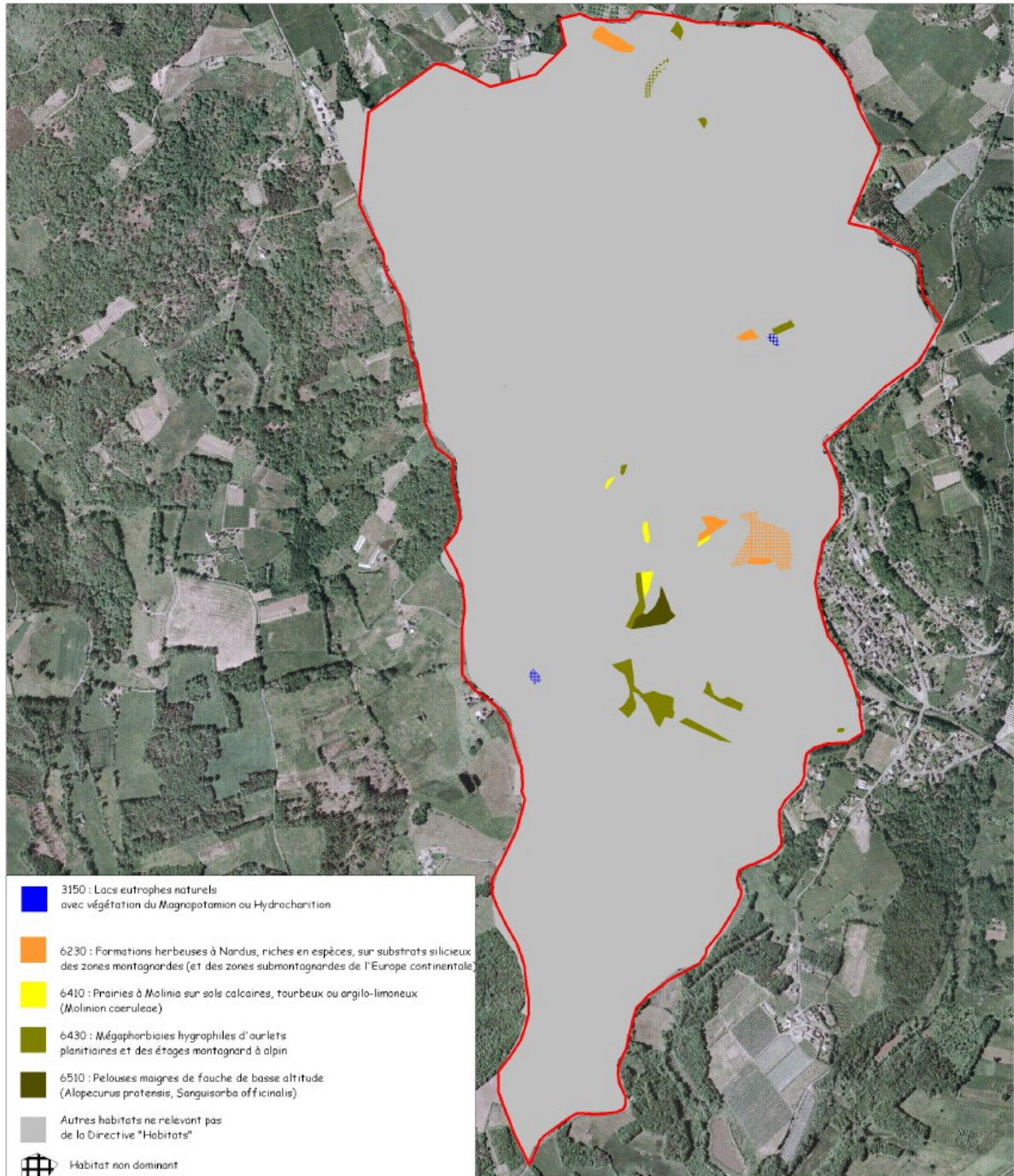
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	1193	Protégée en France (art.2) Convention de Berne Annexe II DHFF Annexe IV UICN Monde Quasi menacée UICN France Vulnérable		Pas d'habitat spécifique	-la disparition de son habitat et donc la destruction / disparition de l'espèce,
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure			-perte des gîtes -traitement du bétail contre les parasites et autres pesticides -diminution des zones de pâture et des linéaires arborés -monoculture de résineux -traitement des charpentes -éclairage des bâtiments et des milieux ruraux -collisions routières
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Quasi menacée	100 individus	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation) - vandalisme (individus en hibernation)
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Europe Vulnérable UICN France Quasi menacé	60 individus		-Dérangement des colonies de reproduction (fréquentation humaine du milieu souterrain) -Disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités)
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Quasi menacée UICN France Préoccupation mineure	Non déterminé	8310 Grottes non exploitées par le tourisme Habitats forestiers	- la disparition des arbres morts et sénescents - les coupes rases et nettoyage des sous-bois - la disparition de ses proies (Lépidoptères) - collisions routières

Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Vulnérable	2000 individus	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	-Dérangement des colonies de reproduction (fréquentation humaine du milieu souterrain) -Disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités)
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure	800 individus		- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation) - vandalisme (individus en hibernation)

6- LES ESPÈCES À STATUT DU SITE

Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II	Non déterminé	Jardin, prairies, combles des maisons	-fermeture des accès aux combles des bâtiments (rénovations des anciens bâtiments)
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		Convention Bonn Annexe II			-destruction du milieu
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>		DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure		Milieus boisés à proximité de milieux humides	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe III Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde Préoccupation mineure UICN France Préoccupation mineure		Parc, jardins, forêts	-dérangement par les activités humaines
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		Protégé en France (art.2) Convention Berne Annexe II		Grottes non exploitées par le tourisme	- perte des gîtes (rénovation des bâtiments, engrillagement/éclairage des accès, cohabitation) - vandalisme (individus en hibernation)
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		Convention Bonn Annexe II DHFF IV UICN Monde		Parc, jardins	-dérangement par les activités humaines

7- CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



MADY M., 2009. - *Inventaire, caractérisation et cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 FR7401121 " Vallée du ruisseau du Moulin de Vignols "*. Conservatoire botanique national du Massif central \ Conservatoire régional des Espaces naturels du Limousin, 51 p.

8- LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE

L'État et l'Europe en partenariat avec les acteurs locaux s'engagent sur ce site dont les principaux objectifs de conservation sont :

-le développement d'une gestion spécifique sur les parcelles en mégaphorbiaie, seul habitat naturel du site et habitat du Damier de la Succise.

-l'entretien des éléments naturels du paysage (restauration ou création de haies, entretien des mares agricoles, restauration des berges).

9- RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou plusieurs sites Natura 2000.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

Les activités concernées par cette disposition relèvent :

- soit de [la liste nationale](#) (dans le code de l'environnement l'article R414-19). Dans ce cas, l'évaluation d'incidence est obligatoire quelle que soit la localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000.
- soit des [listes locales](#) du département de Corrèze (arrêté préfectoral du 16 août 2011). Dans ce cas, sauf indication contraire, l'obligation n'existe que si le projet est dans un site totalement ou partiellement.

Concernant les activités récurrentes et de faible impact se déroulant sur le site Natura 2000, il est possible d'être dispensé d'une évaluation d'incidence en signant la Charte Natura 2000 du site.

En cas de non-respect des obligations relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000 ou à la charte signée, le porteur de projet est passible de suites administratives et de sanctions pénales (conformément à l'article L 414-5-1 du Code de l'environnement).

10- CONTACTS

Pour aider à établir votre dossier d'évaluation des incidences, vous pouvez contacter :

Opérateur local : Conservatoire d'espaces naturels du Limousin 6, ruelle du Theil – 87 510 Saint-Gence Tel: 05 55 03 29 07

<http://www.conservatoirelimousin.com/>

DDT 19 : Cité Administrative BP 314 19 011 TULLE cedex - Tel : 05 55 21 82 94

<http://www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr/natura-2000-r370.html> >

DREAL Limousin : Immeuble Pastel CS 53 218. 22, rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges cedex 1

Tel: 05 55 12 96 30

<http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r129.html>

11- AUTRES SOURCES D'INFORMATION

DOCOB du site :

1ère partie : http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DOCOB_vignols_2001_pages_1_a_67.pdf

2^e partie : http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DOCOB_vignols_2001_68_a_141.pdf

Charte du site :

http://www.conservatoirelimousin.com/tl_files/cen_limousin/contenus/Fichiers/natura2000/Charte_Vignols_2011.pdf

Cahiers d'habitats :

http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitatsahiers_d'habitats

MEDDE :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>